

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDAT SPECIAL

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

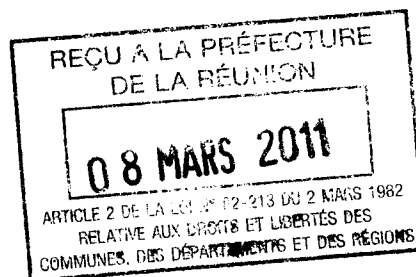
La définition de cette notion a été donnée par Délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, il vous est demandé de donner mandat spécial à l'élu suivant :

- Monsieur Jacques LOWINSKY, élu délégué au Développement Durable, à l'occasion d'une mission relative au SWAC (Sea Water Air Conditioning), du 27 février au 4 mars 2011, à Paris.

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET **AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDAT SPECIAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

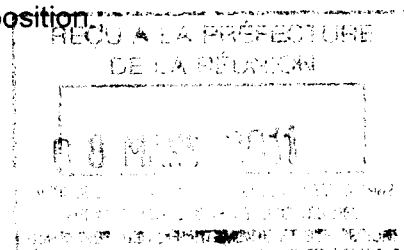
Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N° 11/1-35 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission, avec réserve exprimée par l'opposition.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



ARTICLE 1

Donne mandat spécial, à Monsieur Jacques LOWINSKY, Conseiller Municipal, à l'occasion d'une mission relative au SWAC (Sea Water Air Conditioning), du 27 février au 4 mars 2011, à Paris.

ARTICLE 2

Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de cette mission, dans les conditions fixées par Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 7 MAR. 2011



LE MAIRE


Gilbert ANNETTE



MOTION POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE
du Conseil Municipal
en séance du samedi 26 février 2011

- Considérant la suppression d'environ 50 000 postes dans l'Education Nationale depuis 2007 ;
- Considérant la mesure de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, soit 16 000 postes en moins dans l'Éducation Nationale ;
- Considérant notamment la suppression de 8 967 personnels enseignants dans les écoles primaires publiques et la suppression de 1 533 emplois dans l'enseignement privé ;
- Considérant la suppression de presque 400 postes d'enseignants, de 2008 à 2011 dans l'Académie de la Réunion ;
- Considérant la suppression de 162 postes à la rentrée prochaine dans l'Académie de la Réunion dont 75 dans le premier degré ;
- Considérant la fermeture envisagée de 14 classes dans le primaire à Saint-Denis alors que le dernier recensement effectué par L'INSEE montre que la population dionysienne s'est accrue de 3 000 nouveaux habitants ;
- Considérant que l'Académie de la Réunion occupe l'avant-dernière place du classement des académies, très loin derrière toutes les autres, y compris celle des Antilles, et au même niveau que la Guyane ;
- Considérant que lors des dernières évaluations bilan en CM2, il est apparu que 40 % des élèves réunionnais sont en difficulté et n'ont pas acquis le socle commun ;
- Considérant les résultats aux évaluations bilans en CE1 qui montrent que les élèves réunionnais ont un score de réussite en mathématiques et en français inférieur de 10 points à la moyenne nationale ;
- Considérant que le taux de sortie sans qualification à l'issue de la scolarité obligatoire est deux fois plus élevé que la moyenne métropolitaine ;
- Considérant la part importante des jeunes dans la population réunionnaise (35 % ont moins de 20 ans) ;
- Considérant qu'un jeune sur deux est au chômage ;
- Considérant que l'école est le lieu qui permet à nos enfants de devenir les citoyens responsables de demain ;
- Considérant les efforts faits par la Ville de Saint-Denis pour accompagner l'école dans cette mission dans le cadre de son Projet Éducatif Global ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Les élus du Conseil Municipal de Saint-Denis, inquiets des graves conséquences qu'auront ces suppressions de postes tant sur le plan social que sur le plan de l'avenir de notre île, et n'acceptant pas que notre jeunesse soit ainsi sacrifiée alors que de graves problèmes sociaux sont encore devant nous,

- réaffirment leur soutien à la communauté éducative et aux associations de parents d'élèves ;
- s'insurgent contre la politique de dégradation de la qualité du service public de l'Éducation Nationale ;
- demandent l'arrêt de ces suppressions de postes ;
- demandent au Gouvernement de donner à l'Éducation Nationale, à la Réunion, les moyens de mener sa mission pour la réussite de tous nos enfants afin de favoriser l'accès de tous au plus haut niveau scolaire et à la qualification, première condition pour une vie sociale et professionnelle réussie.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis, le 7 MAR. 2011

